



Ma demande
de logement en ligne



Ma demande
de logement en ligne

Les organismes
sont à votre écoute
pour vous accompagner
dans votre démarche.



Pour en savoir plus consulter leur site Internet



27, rue de Villars - CS 50706
03007 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 44 47 70
www.allier-habitat.fr



19, Avenue de Russie
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
Tél. 04 70 32 88 32
www.domaulim.fr



MONTLUÇON : 04 70 28 81 70
MOULINS : 04 70 48 22 80
VICHY : 04 70 31 27 56
www.franceloire.fr



2 Quai Louis Blanc,
03100 MONTLUÇON
Tél. : 04 70 05 21 72
www.montlucon-habitat.fr



29 rue de la Fraternité - BP 1615
3016 MOULINS Cedex
Tél. 04 70 48 16 00
www.moulinshabitat.fr



16 Rue Aujame
03600 Commentry
Tél. 04 70 08 20 50
www.opac-commentry.fr



3 rue Pierre Besset
63000 CLERMONT-FD
Tél. 04 73 43 60 90
www.auvergne.scichabitat.fr



22 Rue Jean Jaurès
03205 Vichy
Tél. 04 70 30 57 40
www.semiv.fr

Je cherche
un logement



Je me simplifie la vie :

mademande.dl03.fr

+ pratique



+ rapide



Une seule demande
valable pour tous les acteurs
de l'immobilier social de l'Allier



Ma demande de logement en ligne



Ma demande de logement en ligne

mademande.dl03.fr



Sans me déplacer

- Je remplis un seul et unique formulaire Internet
- Je consulte et je modifie ma demande à tout moment
- En un clic je renouvèle ma demande tous les ans

Comment ?



① J'enregistre ma demande

En me connectant sur le site internet de l'un des bailleurs sociaux ou directement sur le site :

mademande.dl03.fr

Les organismes restent à ma disposition pour toutes questions.

- > Ma demande est automatiquement diffusée à tous les acteurs de l'immobilier de l'Allier

② Je reçois mon attestation :

Elle comporte mon identifiant et mon mot de passe pour accéder à mon dossier

③ Je peux modifier ma demande à tout moment

④ Je complète mon dossier :

- > Lorsqu'un organisme dispose d'un logement correspondant à mes attentes, il me contacte pour compléter mon dossier avec les pièces justificatives obligatoires.
- > Mon dossier est examiné par une commission d'attribution. Quand la Commission d'Attribution des Logements (CAL) me propose un logement :
 - j'accepte et je deviens locataire. Mon dossier est clos.
 - je refuse : ma demande reste valable jusqu'à sa date de renouvellement

L'enregistrement d'une demande ne vaut pas attribution d'un logement

⑤ Chaque année, je reçois un courrier m'invitant à renouveler ma demande.

Si je ne la renouvèle pas, elle est annulée.